

CASTELNAU D'ANGLES

Rapport de Présentation

- SOMMAIRE -

1ère Partie : DIAGNOSTIC COMMUNAL

- I - ASPECTS SOCIO-ECONOMIQUES**

- II - ANALYSE DES ESPACES ET MILIEUX NATURELS**
 - II-1 MORPHOLOGIE DU SITE**
 - II-2 VOLET PAYSAGER ET ENVIRONNEMENTAL**

- III - ANALYSE URBAINE ET TECHNIQUE**

2ème Partie : LE PROJET DE CARTE COMMUNALE

- I - LES CONTRAINTES**

- II - LES ENJEUX**

- III - CHOIX DES ZONAGES**

- IV - INCIDENCES ET PRISE EN COMPTE DE L'ENVIRONNEMENT**

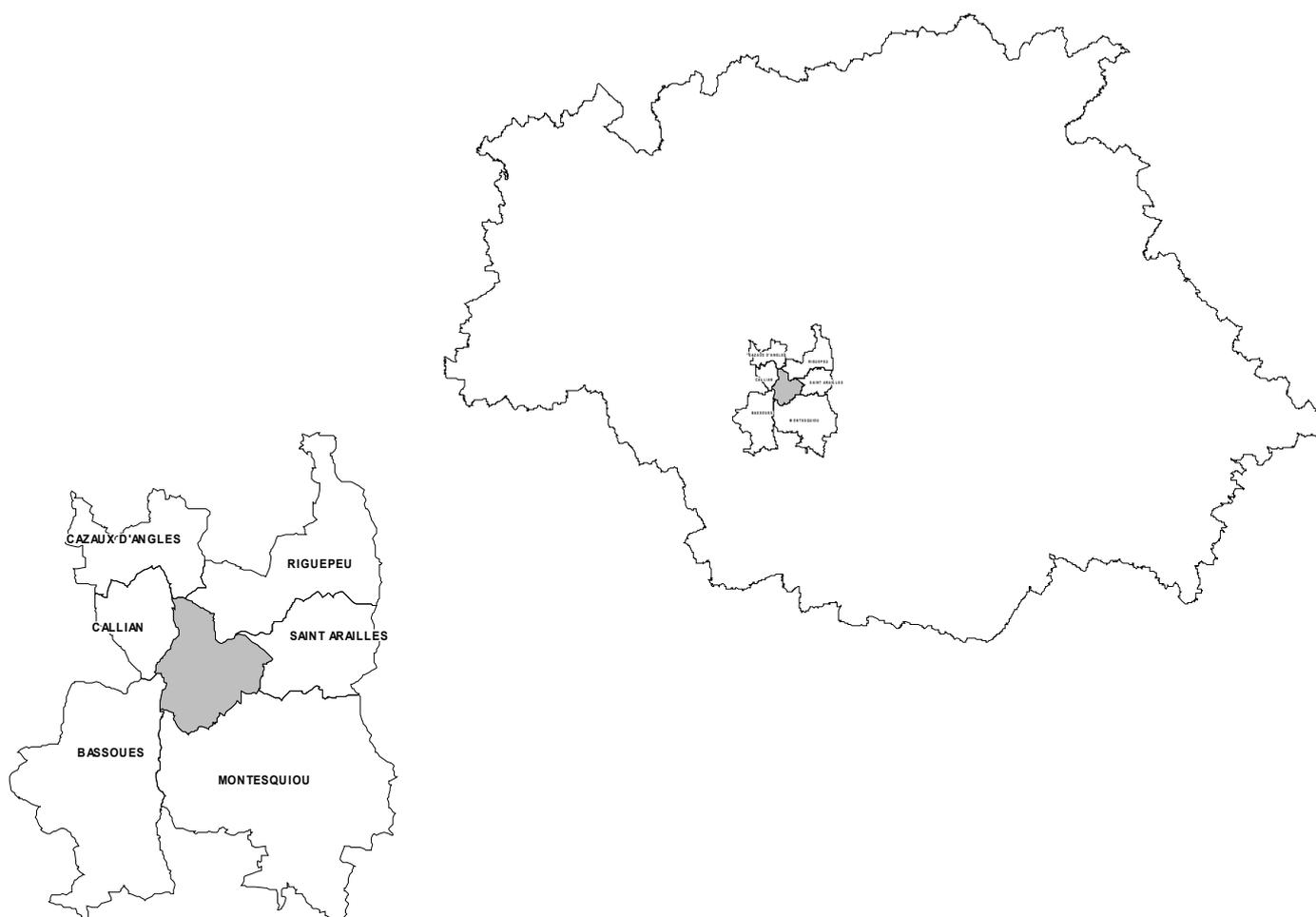
- V - SECURITE**

- VI - VUE EN RELIEF DU TERRITOIRE COMMUNAL**

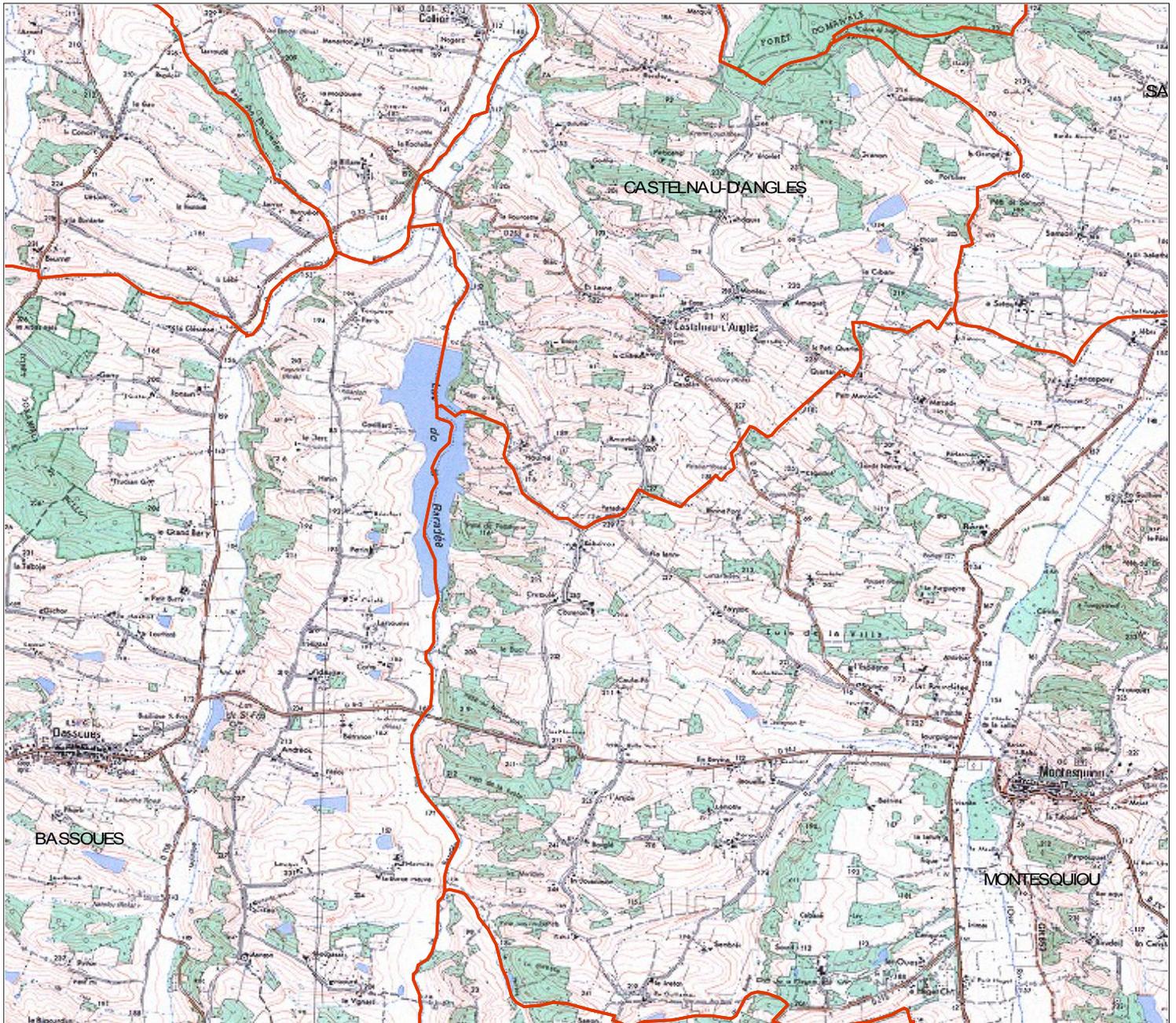
1ère Partie : DIAGNOSTIC COMMUNAL

Cette commune, située proche de MONTESQUIOU est desservie par les RD n° 34 , 35 et 252 , fait partie du canton de MONTESQUIOU et est limitrophe avec les communes de , MONTESQUIOU , BASSOUES , CALLIAN , CAZAUX-D'ANGLES , RIGUEPEU et SAINT-ARRAILLES .

SITUATION



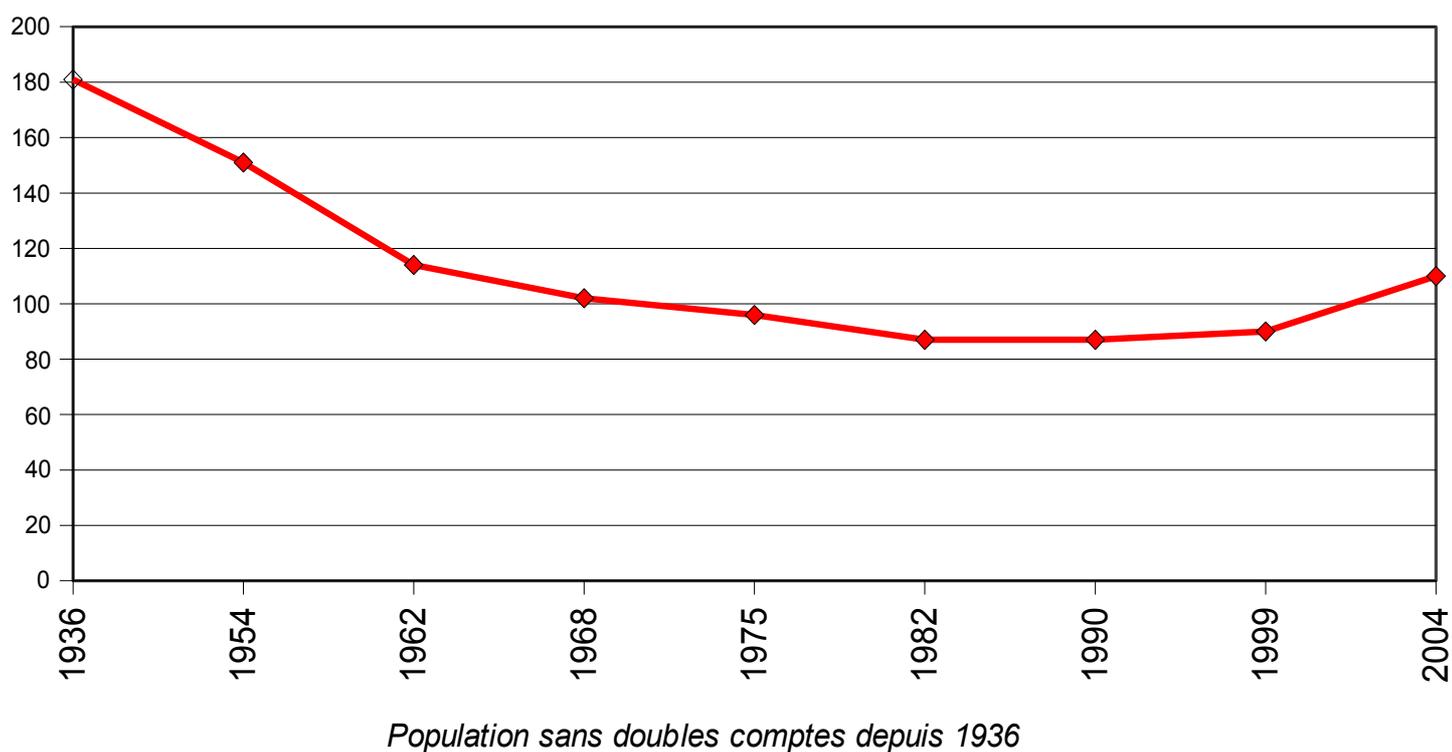
PLAN DE SITUATION



I - ASPECTS SOCIO-ECONOMIQUES

Démographie

Démographie



	1975	1982	1990	1999	2004
Population sans doubles comptes	96	87	87	90	110

	1999/1990	1990/1982	1982/1975
Evolution en %	3,4%	0,0%	-9,4%
Solde migratoire	10	6	5
Solde naturel	-7	-6	-14

Population par classe d'âge	0-19 ans	20-39 ans	40-59 ans	60-79 ans	80 ans et plus
1999	12	13	30	31	4
En %	13,3%	14,4%	33,3%	34,4%	4,4%
1990	15	22	23	24	3
En %	17,2%	25,3%	26,4%	27,6%	3,4%

Commune de

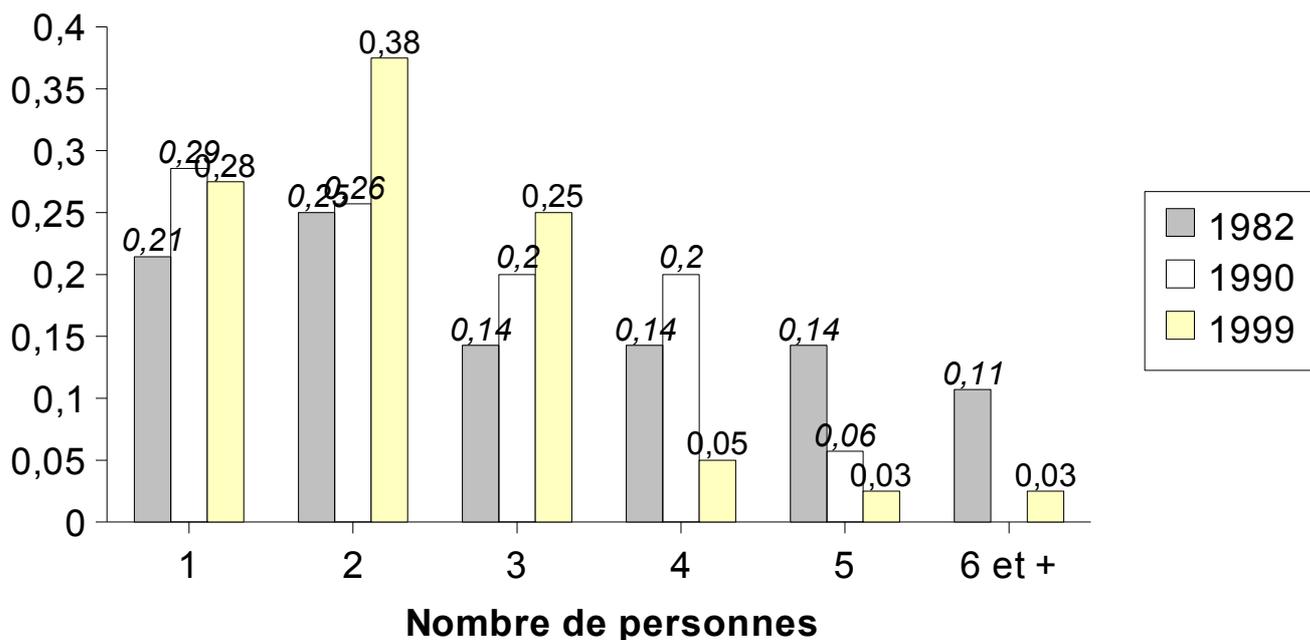
Castelnaud-d'Anglès

Sources : INSEE / RGP

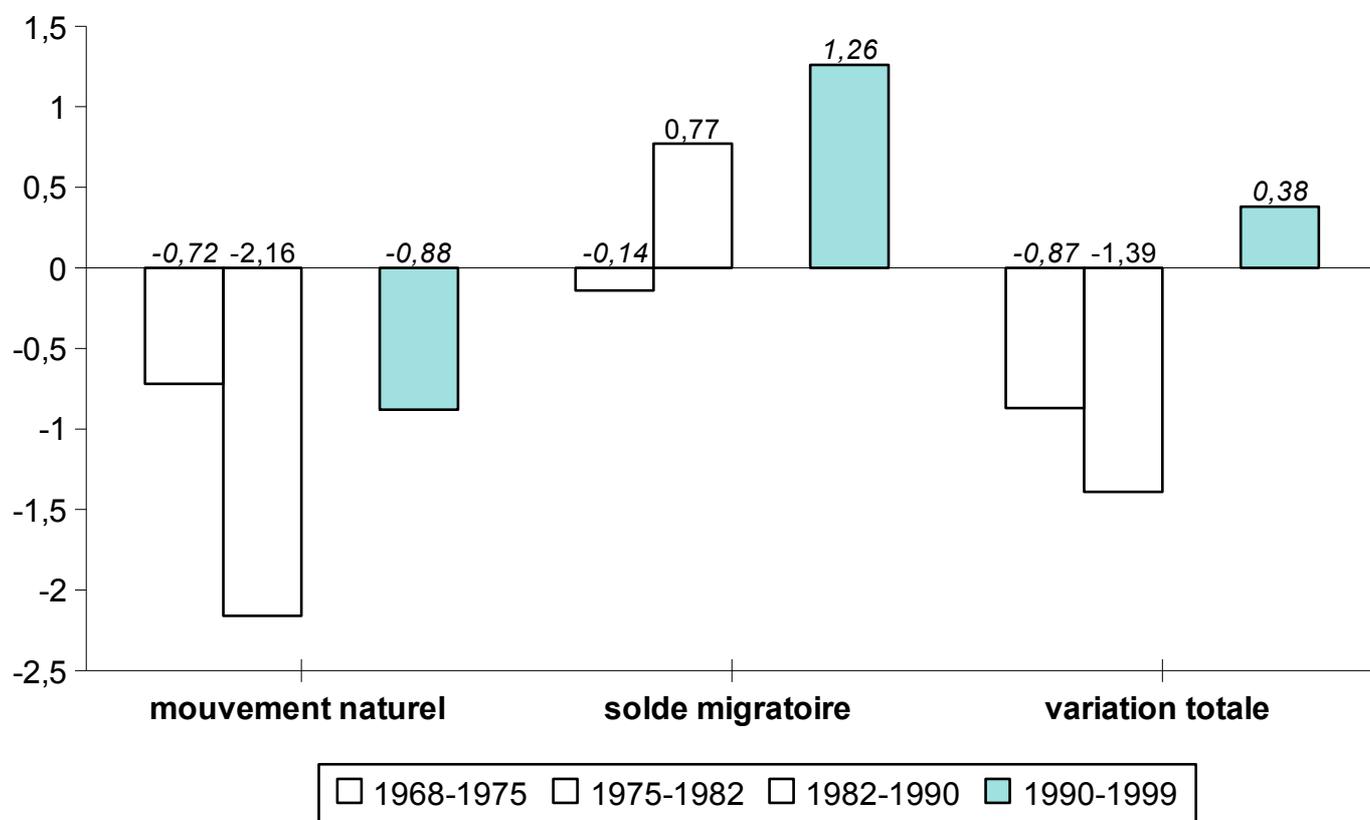
Depuis 1990, la population a augmenté de 13 habitants , soit une progression de 11, 8 %.

Composition de la population :

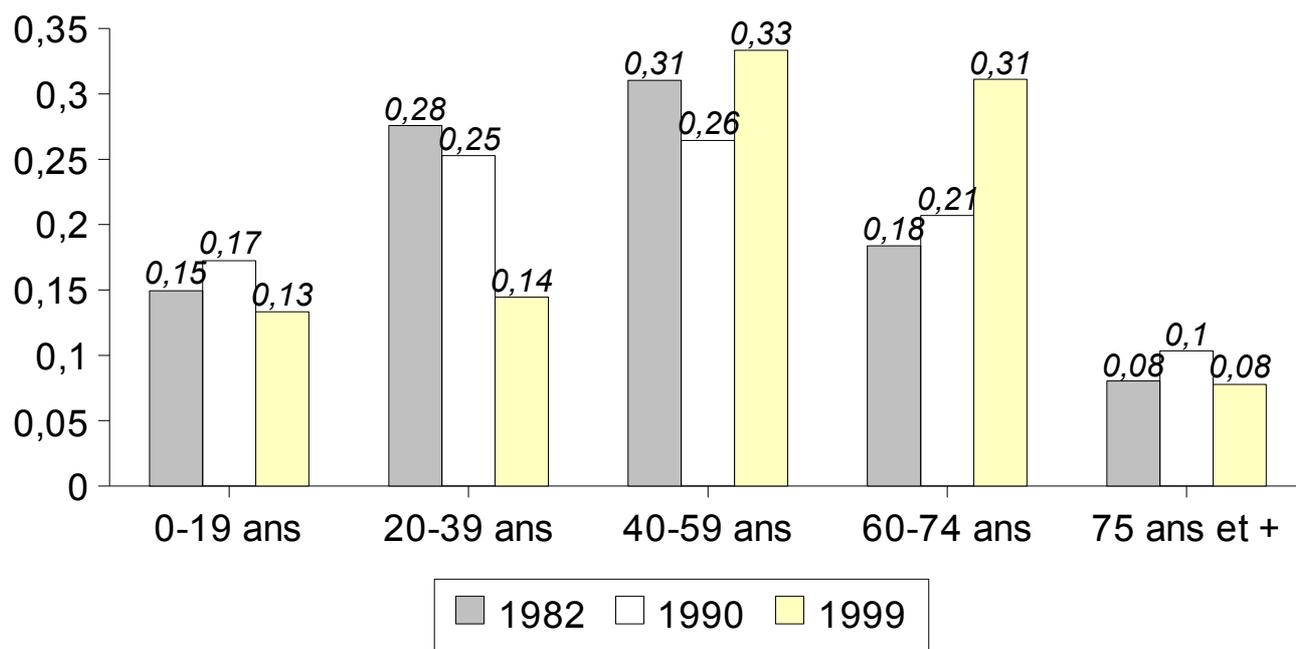
Composition des ménages



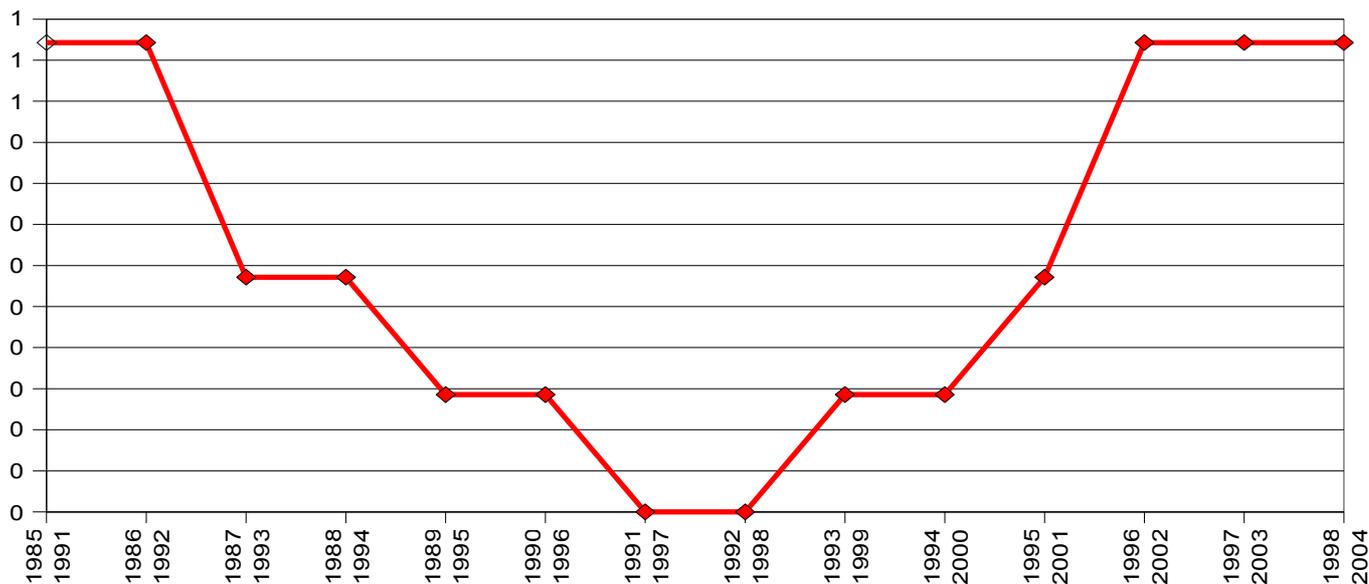
Taux de variation annuels de la population



Évolution des âges



Logement



Construction neuve de 1984 à 2004 (moyennes glissantes sur 7 ans)

Construction neuve

	2004	2003	2002	2001	2000
Individuel	0	0	2	1	0
Collectif	0	0	0	0	0

Parc existant (RGP 99)

Ensemble du parc	1999	1990	Résidences secondaires	1999	1990
	46	43		6	4
			En % du parc	13,0%	9,3%
Résidences principales	1999	1990	Logements vacants	1999	1990
	40	35		0	4
En % du parc	87,0%	81,4%	En % du parc	0,0%	9,3%

Résidences principales

Statut d'occupation	Propriétaires occupants	Locataires non HLM	Locataires HLM	Occupants à titre gratuit	Meublés et hôtels
1999	35	1	0	4	0
En %	87,5%	2,5%	0,0%	10,0%	0,0%

Commune de

Castelnaud-d'Anglès

Sources : INSEE / RGP
DDE/SITADEL

Existence de deux gîtes ruraux

ECONOMIE

Agriculture

L'activité agricole reste prédominante , orientée principalement vers l'agriculture céréalière avec un peu d'élevage et de la production hors sol.

Autres activités

Artisans , tels que :

- Electricien
- Peintre
- Charpentier

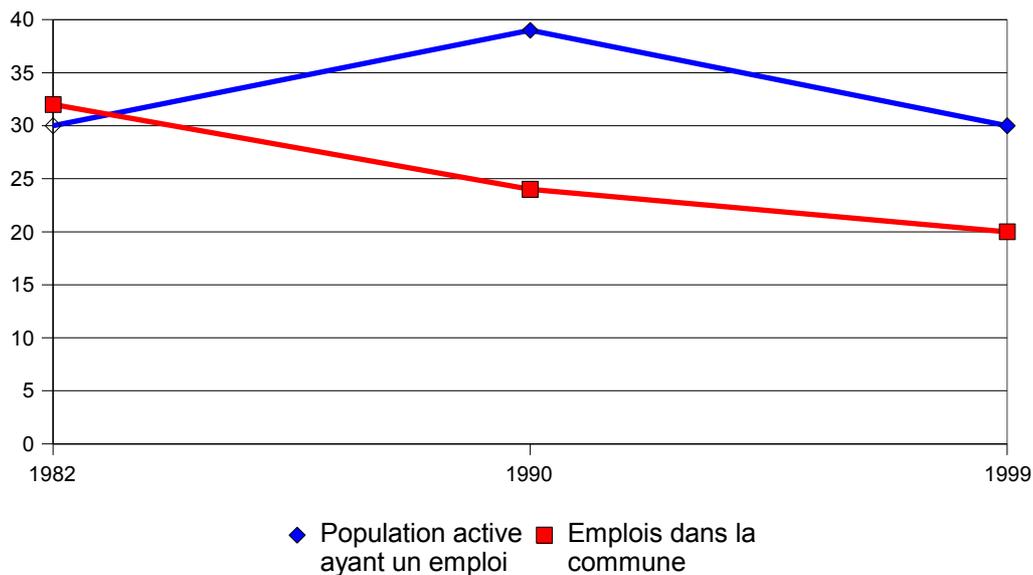
Bâtiments Publics

- Mairie
- Presbytère (2 logements communaux)
- Salle des Fêtes

Tourisme

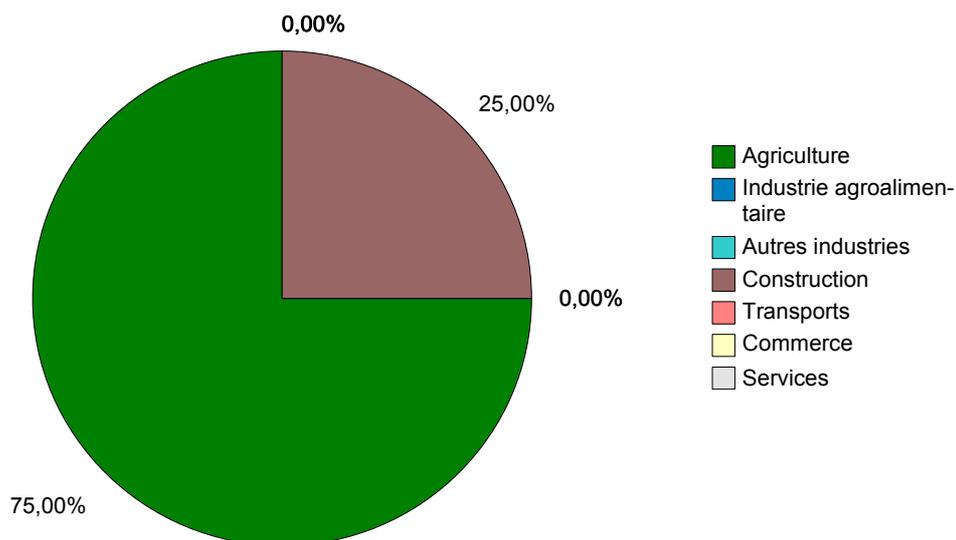
- Chemins de randonnées
- Parcours de pêche (lac de La Baradée)

Emploi



	1999	1990	1982
Population active ayant un emploi	30	39	30
Emplois dans la commune	20	24	32
<i>Dont emplois salariés</i>	2		

Emplois par secteurs d'activités en 1999



Commune de **Castelnau-d'Anglès**

Sources : INSEE / RGP

Sur le plan local:

- deux temps partiels à la Mairie
- deux ouvriers agricoles
- un employé électricien

II - ANALYSE DES ESPACES ET MILIEUX NATURELS

II-1 LA MORPHOLOGIE DU SITE



Le territoire de la commune couvre 1194 hectares, composé d'espaces vallonnés et de plateaux s'étagant de 150 mètres à 240 mètres d'altitude. Le village est situé sur un plateau étroit . l'Ouest de la Commune est bordé par la vallée de la Baradée/Guiroue.

Les boisements sont assez conséquents sur tout le territoire Communal avec la proximité de la Forêt Domaniale de Montpellier.

La commune est traversée par la Route Départementale n° 252 dans le sens Sud-Est/Nord-Ouest ,cette dernière assurant la liaison vers Montesquiou et la RD n°35 , vers Bassoues et Vic-Fezensac .

Le reste du territoire est desservi par des voies Communales.

L' OCCUPATION DU SOL

Le village constitue l' espace essentiel d'habitat regroupé avec une extension mesurée à l'Ouest et une extension possible au Nord/Est.

Le renforcement du hameau du "Catalan"constituera également un habitat regroupé proche du village.

II-2 VOLET PAYSAGER ET ENVIRONNEMENTAL





Ancienne porte de ville



Le Village



Au village -porte de ville côté Sud et Mairie à droite -



Au village, façades Sud vues depuis la Route Départementale



Zone ZC2 Ouest



Zone ZC2 Ouest

On distingue une végétation bien marquée sous forme de haies naturelles denses qui contribuent à réduire l'impact des habitations le long de la Route Départementale et en ligne de crête.



Zone ZC2 " le Catalan "



Zone ZC2 " le Catalan "



Zone ZC2 EST



Zone ZC2 EST



Zone ZC2 "le Bourdieu"



Zone ZC2 "le Bourdieu"



Vue générale qui met en évidence un relief accidenté sur ce territoire

III - ANALYSE URBAINE ET TECHNIQUE

LE PATRIMOINE

- Ancienne Porte de Ville
- Château de Lasséran sur une Motte
- Maison Forte du 14^o siècle , remaniée au 16^o et 17^o siècle
- Tours circulaires flanquantes
- En Martin , ancienne Grange de l'Ordre de Malte
- Ruines du château de Lassole du 18^osiècle
- Eglise Saint-Pierre.

LES SERVICES

***internes**

- Mairie

***externes**

- Sous Préfecture de Mirande
- Trésorerie de Mirande
- Secours à Montesquiou
- Médico-Social , Montesquiou-Bassoues et Hôpital rural de Mirande
- Equipement de Mirande.
- La Poste , agence de Montesquiou
- Gendarmerie de Bassoues
- Routes Départementales : subdivision d'exploitation de Montesquiou

* **Communauté de Communes Coeur d'Astarac en Gascogne**, qui a en charge le scolaire , le social , l'aménagement des espaces , les zones d'activités et l'assainissement autonome.

LES EQUIPEMENTS

- Salle des Fêtes

LES RESEAUX TECHNIQUES

- **Elimination des déchets**

La commune adhère au SICTOM Sud de Mirande

- **Eau potable-assainissement**

La commune fait partie du SIDEAU de Mirande.

La Commune a réalisé un schéma d'assainissement définissant les zones d'assainissement individuel et/ou collectif ainsi que les filières autonomes de traitement des eaux usées dans les secteurs constructibles de la Carte Communale et autres secteurs retenus par la Collectivité et le Bureau d'études .

Electricité : Syndicat Départemental d'Electrification du Gers (SDEG)

Assainissement individuel : Géré par le SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif) , Communauté de Communes Coeur d'Astarac en Gascogne.

Voirie: SIVOM de Montesquiou

LES TRANSPORTS

Il existe des circuits de transport scolaire:

- primaire à Montesquiou
- secondaire à Mirande
- regroupement pédagogique avec Pouylebon pour l'école Maternelle

Ramassage scolaire au village.

2ème Partie : LE PROJET DE CARTE COMMUNALE

I – LES SERVITUDES ET CONTRAINTES

I-1-Servitudes

- Mouvements de terrains de type retrait-gonflement des argiles (règles constructives à mettre en œuvre pour les constructions).Une carte d'aléas retrait/gonflement des argiles a été établie pour le Département du Gers et consultable sur le site www.argiles.fr , plan de prévention des risques relatif au Retrait et Gonflement des Argiles prescrit par arrêté du 04/11/2005.
- Télécommunications , centres émission , réception , obstacles
Faisceau Hertzien de AUCH-EMBATS CCT 032.22.002 à GAZAX ET BACCARISSE CCT 032.22.007
France Télécom -Direction Régionale de Tarbes
- Relations Aériennes , Zones hors dégagement , installations particulières
Servitudes Aériennes à l'extérieur des zones de dégagement

I-2-Contraintes

- Forêt Domaniale d'Armagnac : canton de Montpellier
- Risques Naturels ; Risques d'inondations de la Guiroue
- Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique ; Vallées de la Guiroue et côteaux (n°525) et forêt domaniale de Montpellier (n°520 0000).

II - LES ENJEUX

- Faire face à une certaine pression foncière , certes mesurée , par le fait de nombreuses demandes de CU sur ces derniers mois et la délivrance de 4 à 5 permis de construire .
- Permettre une meilleure approche du développement de l'urbanisation sur le territoire communal ,
- Permettre un développement harmonieux de l'accueil de population,
- Offrir des possibilités d'extension des zones constructibles autour du village et conforter les groupes d'habitations existants.

III - CHOIX DU ZONAGE

Tableau récapitulatif des possibilités d'urbanisation par site

Site	Potentiel à court terme	Potentiel à plus long terme	Opportunité d'opérations	Intérêt
Village	15-22 habitations	potentiel au Sud/Sud-Est	Habitat individuel -lotissements et habitat collectif	***
"Le Catalan"	5 - 6 habitations	Développement limité	Habitat individuel	*
"Le Bourdieu "	5 - 6 "	Développement limité	/	*
"Le Quartan"	5 - 6 "	limité	/	*

secteur	Superficie totale (hectares)
---------	------------------------------

Zone ZC1 du Village	2,16 ha
Zones ZC2 du Village	7,80 ha
Zone ZC2 " Au Catalan "	3,50 ha
Zone ZC2 " Le Bourdieu"	4,23 ha
Zone ZC2 " Le Quartan "	2,24 ha

TOTAL.....19, 93 HA

Le reste du territoire correspond pour l'essentiel à la zone agricole ou devant rester naturelle, intitulée ZN et ZNi pour le secteur inondable.

Conclusion

Sur l'ensemble des sites précédemment décrits, la commune a la possibilité d'accueillir entre 30 et 40 maisons supplémentaires, soit environ entre 75 et 100 habitants.

IV - INCIDENCES ET PRISE EN COMPTE DE L'ENVIRONNEMENT

Le développement des zones constructibles autour du village et des groupes d'habitations existants limitera l'impact sur les paysages et les espaces ruraux.

Les bois des particuliers, ne relevant pas du régime forestier, de plus de 4 hectares ou faisant partie d'un bois de plus de 4 hectares, ainsi que les bois relevant des collectivités et de certaines personnes publiques (quelle que soit la surface à défricher) sont soumis à autorisation de défrichement.

Une zone inondable a été prise en compte au niveau de La Guiroue pour intégrer les risques naturels, la protection et la qualité des eaux.

Egalement, mise en évidence de Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique.

Au niveau de la Zone ZC2 au lieu dit " Le Quartan/Larricaut", un renforcement végétal sera nécessaire en fond de parcelles le long de la limite Sud de la zone afin de minimiser l'impact des futures habitations sur l'environnement.

V- SECURITE

Accessibilité et défense extérieure contre l'incendie

Sur le territoire Communal, l'accessibilité et la voirie, ainsi que la défense extérieure contre l'incendie devront être conformes à la réglementation en vigueur.

Accès sur RD

La desserte des zones constructibles à partir des Routes Départementales devra se faire avec des accès sécurisés et conformes aux prescriptions techniques édictées par les services du Conseil Général.

Accès sur Voies Communales

Ils seront réalisés suivant les normes de sécurité en vigueur et conformément aux prescriptions édictées par la Commune.

VI - VUE EN RELIEF DU TERRITOIRE COMMUNAL
AVEC ZONAGE PROJETE

